



ASSOCIATION NATIONALE DES PUPILLES

DE LA NATION

ORPHELINS DE GUERRE OU DU DEVOIR

Groupement 114 Fédération Nationale André Maginot

Président National : Monsieur André LECOQ – La Tourtonnière – 61310 COURMENIL

Tél : 02.33.35.62.31 – Mail : lecoq-andre@orange.fr - Site Internet : www.anpnogd.net

PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

20^{ème} CONGRES NATIONAL de l'A.N.P.N.O.G.D.

15 – 16 - 17 Mai 2024

Assemblée Générale du 16 Mai 2024

Etaient invités :

Madame Pascale TRIMBACH, Préfète de l'Allier,

Monsieur Alexandre ROCHATTE, Directeur de l'ONaCVG de LOIRE

Monsieur Emmanuel Dufour, Directeur de l'ONaCVG de l'ALLIER

Monsieur Pierre-André PERISSOL, Maire et Président de la Communauté de l'Agglomération de MOULINS

Monsieur Yannick MONNET, Député de l'ALLIER, 1^{ère} Circonscription

Monsieur Claude MALHURET, Sénateur de l'ALLIER

Monsieur Bruno ROJOUAN, Sénateur de l'ALLIER

Monsieur Frédéric AGUILERA, Maire et Président de la Communauté de l'Agglomération de VICHY

Monsieur André JARDIN, Maire de Lusigny

Etaient présents :

Madame Pascale TRIMBACH, Préfète de l'Allier,

Monsieur Pierre-André PERISSOL, Maire et Président de la Communauté de l'Agglomération de MOULINS

Monsieur Yannick MONNET, Député de l'ALLIER, 1^{ère} Circonscription

Monsieur Emmanuel Dufour, Directeur de l'ONaCVG de l'ALLIER

Monsieur Claude BRUN

Madame Danielle COUTAREL

Monsieur Bernard DEVROE

Monsieur Jean FOUREZ

Monsieur Jean-Marie GAËTTER

Madame Nicole GRAËFFLY

Monsieur Georges GIBOIRE

Madame Françoise JACOB-PONT

Monsieur Jean-Claude LABACHE

Monsieur Joseph LAVENANT

Monsieur Lucien MATHEVON

Monsieur Christian MEINVIELLE

Monsieur Marc PARTY (représente M. André LECOQ, Président de l'ANPNOGD.)

Etaient absents et excusés :

Monsieur André LECOQ, excusé problème de santé (pouvoir à Monsieur Marc PARTY)

Monsieur François DIDIER, excusé problème de santé (pouvoir à Madame Nicole GRAËFFLY)

10h15. Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire. **Membres Présents : 58 Pouvoirs : 2 Adhérents à jour de cotisations représentés par leur Président présent : 838**

➤ **Mot d'Accueil de Monsieur Claude BRUN.**

Mesdames , Messieurs ,

Bienvenue à ce **CONGRES NATIONAL des PUPILLES de la NATION** au sein de l'**ANPNOGD 03, 18 et 42** , dans notre beau Bourbonnais. Merci à M. André LECOQ de m'avoir fait confiance pour l'organisation de cet événement .

Merci aussi à toutes les autorités présentes de leur participation. Je veux remercier également ceux qui n'ont pas pu venir avec nous aujourd'hui , pour diverses raisons . Il faut savoir que tous et toutes vous avez su nous aider pour que l'**ALLIER** et la Région **AUVERGNE – RHÔNE ALPES** rayonnent sur ce **CONGRES EXCEPTIONNEL** . Avec les visites de **MOULINS et VICHY** , vous aller découvrir notre beau Bourbonnais .

Si nous nous trouvons encore réunis comme chaque année , c'est que notre combat n'a pas encore abouti ...

Depuis les reconnaissances :

- en 2000 pour les enfants de confessions juives, dont les parents ont été exterminés dans les camps de concentration.

- en 2004 pour les enfants dont les parents ont été fusillés sans jugement (Barbarie Nazie)

- en 2005 une Loi de reconnaissance a été voté pour les Harkis combattants (Guerre d'Algérie)

Nous sommes actuellement **26000 Pupilles** . Chaque année un peu moins , vu notre moyenne d'age à attendre une RECONNAISSANCE PÉCUNIAIRE comme tous les autres orphelins. La douleur n'est pas différente lorsque l'on perd un parent au service de la FRANCE , durant son enfance , douleur qui perdure tout au long de notre vie d'adulte .

Aujourd'hui , nous continuons le combat , même si les vents ne nous sont pas favorables. Personne ne souhaite répondre favorablement à notre requête . Pourquoi ? Vaste question ...

Les gouvernements successifs souhaitent sans aucun doute attendre l'extinction naturelle des *Pupilles de la Nation* et ainsi les « oubliés de l'Histoire » que nous sommes resterons à jamais les OUBLIES DE L'HISTOIRE .

Notre grande souffrance reste la mention « **MORT POUR LA FRANCE** » qui figure sur l'acte de décès d'un de nos parents mais celle-ci reste et restera à jamais gravé dans nos cœurs.

Mot du Maire de MOULINS, Monsieur Pierre-André PERISSOL, de la Communauté de l'Agglomération de MOULINS

- Remercie pour cette invitation et souligne l'importance de notre association et de son engagement à faire mémoire. Pour la jeunesse être des témoins de l'Histoire, et non des « Oubliés de l'Histoire ». En espérant que nous aurons la possibilité de visiter Moulins Ville riche par son patrimoine historique et culturel.
Il doit nous quitter pour poursuivre les rendez-vous de la journée et nous rejoindra ce soir au « Monument de la Victoire » pour le traditionnel, dépôt de gerbes.

Mot du Député de l'Allier, Monsieur Yannick MONNET

- Nous a fait part de son sentiment, pour lui il y a un vrai problème de reconnaissance dans notre pays. La réponse négative de Mme. Patricia MIRALLES ne doit pas nous décourager. Notre combat est un fondamental pour les personnes qui sont dans notre association, le devoir de Mémoire que nous portons est important. Nous devons continuer le combat. Il termine par une citation de Georges Clemenceau : *« Ne craignez jamais de vous faire des ennemis si vous en avez pas. »*

➤ **Mot de la Préfète de l'Allier, Madame Pascale TRIMBACH**

Elle tenait à être présente aujourd'hui, même si elle ne peut rester longtemps. Elle voulait par sa présence rendre hommage pour tous ceux qui sont « Morts pour la France » et que nous représentons. A travers eux, elle veut rendre hommage à chacun d'entre nous.
Elle nous souhaite un excellent congrès. Nous la retrouverons ce soir au « Monument de la Victoire » pour le dépôt de gerbes.

➤ **Mot d'accueil du Président André LECOQ, lu par Monsieur Marc PARTY**

Notre Président est en attente d'une opération qui doit être effectuée le 23 Mai prochain, si son état de santé le permet. Il est actuellement dans l'incapacité de se déplacer et reste alité le plus souvent.

Madame la Préfète, Monsieur le Sénateur,
Messieurs les Maires, Monsieur le Directeur de l'ONaCVG
Mesdames et Messieurs les Administrateurs et Présidents de Délégations,
Mesdames et Messieurs les Adhérents, Chers Amis.

Bienvenue et Merci à vous tous, d'être présents aujourd'hui, sachant les difficultés que chacun peut rencontrer personnellement dans sa famille ou à cause de problèmes de santé, dûs à l'âge.

Merci, à nos Amis Claude et Joëlle BRUN qui ont su prendre en charge les lourdeurs de l'organisation de ce Congrès avec beaucoup de détermination et malgré l'accident malencontreux de Claude ! Le relais a été pris, suite au Congrès de Dunkerque de notre ami, Bernard DEVROE pour mener à bien ce 20^{ème} Congrès à Moulins.

Nous leur en sommes très reconnaissants.

Malheureusement, je suis dans l'incapacité de me déplacer étant en attente d'une nouvelle opération de la hanche. Restant le plus souvent allongé avec des douleurs très vives. C'est donc mon 1^{er} Vice-Président et Trésorier, Marc PARTY qui me remplacera soutenu par les membres du Conseil d'Administration présents. Ils ont toute ma confiance et mon soutien.

Je vous souhaite le meilleur Congrès possible dans cette belle région, Auvergne-Rhône-Alpes, à Moulins, commune du centre de la France, préfecture du département de l'Allier. J'ai eu le plaisir de

découvrir Vichy et ses alentours et séjourner dans la commune de Bourbon l'Archambault que j'appréciais beaucoup !

Je n'ai qu'un regret ne pas être à vos côtés, à l'occasion de ce 20^{ème} Congrès national de l'ANPNOGD pour partager ces journées avec vous tous réunis aujourd'hui, pour évoquer la vie de l'Association et son avenir, le souhait de **faire valoir les droits des Pupilles de la Nation** et rendre hommage à nos Parents « Morts pour la France ».

Notre association a été créée avec un désir commun d'équité pour chaque Pupille, dont les Parents sont « Morts pour la France » et aussi de rendre présente la Solidarité et la Mémoire. C'est pourquoi, vous vous rendez au Monument aux Morts de Moulins, cette après-midi pour un dépôt de gerbes, entourés des Porte-drapeaux de vos Délégation dont je remercie la présence et la fidélité, pour nous représenter à chaque commémoration afin de rendre hommage à tous ces hommes, à nos Parents dont les noms sont inscrits dans le marbre. Aussi avant que vous commenciez cette Assemblée Générale, je vous demande comme à chaque fois, de faire

« Une minute de silence » en pensant à eux.

Bon Congrès à Tous !

- **Il est procédé à l'Ordre du Jour :**
- **Bilan Moral lu par la Secrétaire Nationale, Nicole GRAËFFLY**

Cette année 2024 sera riche en anniversaires et commémorations, 80 ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale, 70 ans de la fin de la Guerre d'Indochine et les 20 ans de l'ANPNOGD que nous allons fêter à Moulins ! Nous avons été chaleureusement accueillis par Claude et Joëlle BRUN en charge cette année du Congrès, dans leur département de l'Allier au Centre de la France, dans cette grande et belle région Auvergne-Rhône-Alpes qui regroupent 12 départements. Après le très bon Congrès 2023 à Dunkerque, organisé par Bernard DEVROE, Administrateur des Hauts de France, ceux qui l'ont vécu en garde certainement un excellent souvenir ! Nous vous souhaitons un **très Bon Congrès à Moulins !**

BILAN D'ACTIVITE.

En début d'année 2023, le Contrôleur général des armées, François ROBERT, nous a contactés étant en charge de la Mission des Finances 2024, il avait un délai de six mois, pour remettre au Gouvernement son rapport à l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre qui doit assurer le dénombrement et le soutien des pupilles de la Nation et des Orphelins de Guerre. Ce rapport prévoyait un chapitre consacré à la situation spécifique des orphelins des incorporés de force pendant l'occupation des territoires du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Nous attendions le résultat lors de notre dernier Congrès de Dunkerque...

Qu'en est-il sorti ? Le 10 octobre 2023

Après l'audition de **Mme Patricia Mirallès**, Secrétaire d'Etat chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, sur le projet de loi de finances 2024.

Nous avons eu la surprise d'assister au renoncement de la Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire, concernant l'indemnité de réparation envisagée pour les Orphelins de Malgré-Nous.

Rien ! Le gouvernement n'a pas souhaité se positionner à la suite de ce rapport.

Celui-ci a également fait fi de l'amendement des Députés qui demandaient le dénombrement ! Et Madame Mirallès se tient maintenant à s'en remettre aux statistiques des chiffres qui ne sont pas fiables de Madame Darrieussecq précédente Ministre Déléguée. Des crédits vont être alloués au fonds

d'aide social de l'ONaCVG vraisemblablement comme chaque année ! Il faudra ouvrir des dossiers pour la Commission de Solidarité en espérant que ces mêmes dossiers ne soient pas rejetés.

Bref, obtenir une aide qui peut à présent être renforcée en présentant ce même dossier à l'ONaCVG Nationale !

Nos Adhérents sont un peu las de cette procédure !

Lors de notre Conseil d'Administration 17 octobre 2023.

A été abordé les points suivants :

1. L'Étude de fusion avec la FNP (Fédération Nationale des Pupilles.)

Au vue de leurs Statuts et avant d'envisager une union avec cette Fédération, il nous faut réfléchir à un rapprochement tout en gardant nos prérogatives.

M. GARNIER, Président de la FNP reste en lien avec M. LECOQ. Cette association siège au Conseil de la Fédération Maginot et a, ainsi, de nombreux contacts avec des Elus et certains Ministères mais nous souhaitons cependant garder notre autonomie, en nous associant **que pour des actions ponctuelles** dans l'intérêt de nos Adhérents.

2. Projet du Congrès 2024 par Claude BRUN.

Modes d'inscriptions, comme pour les deux derniers Congrès de St Malo et de Dunkerque, se trouveront sur des pages libres dans le Bulletin des « Oubliés de l'Histoire » à cet effet, avec un coupon détachable à faire parvenir à Marc PARTY avant le 14 Avril 2024.

L'annonce devrait être faite dans le bulletin des « Oubliés de l'Histoire » avec photos et explications du déroulement des journées des 15 – 16 et 17 Mai 2024 pour le 20^{ème} Anniversaire de l'ANPNOGD à MOULINS, Délégation de l'Auvergne-Rhône-Alpes, Présidée par M. Claude BRUN. Les modalités et l'organisation avaient été validées auparavant en Conseil d'Administration.

3. Préparation du Bulletin annuel 2023.

Pour mettre en place la Préparation du Bulletin des « Oubliés de l'Histoire », les Délégations devaient adresser leurs documents à Marc PARTY, sachant qu'avec le délai d'impression il fallait réunir les documents avant la fin de l'année, au **15 décembre dernier délai**. Pour avoir un reflet des activités des délégations, il est indispensable que les remontées d'informations soient faites en respectant ces impératifs.

4. Constat du Rapport du Gouvernement, (Marc PARTY tient à votre disposition le rapport de 40 pages.)

Sur le dénombrement et le soutien des Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre par l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre, évoqué précédemment. Le Projet de Loi de Finances 2024 annoncé par Mme. Patricia MIRALLES, Secrétaire d'Etat, revient sur le fait qu'il lui faut connaître le nombre exact de Pupilles ? **Cela semble toujours compliqué !**

Quant à l'ONaCVG elle ne peut apporter de réponse sur le dénombrement. De plus constituer un dossier d'aide devient de plus en plus difficile tellement que beaucoup de nos adhérents ne veulent plus se soumettre à le faire.

La nomination au gouvernement de Gabriel Attal.

Le Palais de l'Élysée a annoncé le **11 janvier 2024 la nomination au gouvernement de Gabriel Attal**. Nous lui avons adressé ce courrier :

Le 18 Janvier 2024

Monsieur le Premier Ministre,

Votre nomination, par Monsieur Emmanuel Macron Président de la République à la fonction de Premier Ministre, a suscité de l'admiration parmi les membres de l'Association Nationale des Pupilles de la Nation orphelins de guerre ou du Devoir, l'ANPNOGD.

Vous êtes devenu le plus jeune premier ministre de l'histoire de la V^e République. De nombreux dossiers vous attendent et nous espérons que votre dynamisme donnera une énergie nouvelle à la charge qui vous incombe à présent.

Qui sommes-nous ? Notre Association l'ANPNOGD a été créée en 2002, suite aux décrets de 2000 et 2004 pour faire supprimer cette hiérarchie dans la reconnaissance. Nous souhaiterions qu'il y ait une équité des droits pour chaque pupille afin que nous ne restions pas des « Oubliés de l'Histoire » !

Qu'un nouveau décret soit créé, **reconnaisant tous les Pupilles et Orphelins de Guerre.**

Nous avons été adoptés par la Nation et cela pour la totalité de notre vie. Nous sommes fiers de nos parents « Morts pour la France ». Nous restons à jamais attachés à notre drapeau et aux commémorations du souvenir. Nous sommes toujours présents devant les Monuments aux Morts afin de représenter ceux qui sont morts et que nous n'avons pas pu connaître. La douleur de l'absence reste à jamais dans nos vies malgré les années qui passent. Nous restons des orphelins. Certains ont pu réussir leur vie, d'autres moins chanceux n'ont pas pu s'extraire d'un contexte douloureux. Monsieur le Président de la République, lors de son allocution le soir même du résultat de l'élection présidentielle a prononcé une phrase que nous avons retenue : « *nul ne sera lésé* ». Nous espérons fortement par ces quelques mots que notre statut de Pupille de la Nation, Orphelin de guerre soit entièrement reconnu et validé par une indemnité.

Il est utile de rappeler que depuis de nombreuses années, nos interventions écrites et faites de réunions avec les Elus de la République, Députés et Sénateurs n'ont eu comme seul objet que de nous faire reconnaître, mais à ce jour sans réelles avancées !

La Nation nous a adoptés ! Ce que notre pays la France a fait pour nous, nous ne l'oublierons jamais.

Nous tenons à vous présenter nos bons vœux en ce début d'année 2024, de réussite et persévérance dans le cadre de vos nouvelles fonctions ainsi que de nos sincères félicitations pour votre nomination à la tête du Gouvernement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

André LECOQ

Président National

Chevalier de la Légion d'Honneur

Aucune réponse à ce courrier ! Précédemment nous avons fait de-même pour la nomination de Mme. Elisabeth BORNE qui nous avait répondu en nous remerciant. Nous pouvons penser qu'il a fort à faire dans le contexte politique et social actuel !

Conformément à l'ARTICLE 12 de nos statuts, chaque Délégation doit organiser, une Assemblée Générale et se réunir au moins une fois par an.

Nous avons reçu à ce jour, le Procès-Verbal des Délégations :

de l'Aveyron de son Président, **André TRUEL**

de la Creuse et de la Haute-Vienne, de son Président, **Lucien MATHEVON**

de l'Allier, de son Président, **Claude Brun**

de la Délégation Poitou-Charentes. Son Président **François-Georges DIDIER** à la suite de problèmes de santé, François-Georges et son épouse ne peuvent être présents au Congrès, comme ils l'espéraient.

Nous lui souhaitons un bon rétablissement.

Délégations avec Changements de Bureau :

- **Le 22 Février l'Assemblée Générale de la délégation de la Mayenne** s'est réunie à Laval. En présence de son ancien Président, M. Jean-Marie LAUTREY qui a été chaleureusement remercié pour son travail effectué pour la délégation et qui reste adhérent, malgré son déménagement.

Après le vote le nouveau Bureau est constitué :

M. Jules BOSSUET, Président et Porte-drapeau.

Mme. Françoise RICHER, Trésorière.

M. Xavier RICHER, Secrétaire.

- **Le 2 Mars 2024, l'Assemblée Générale de la délégation des Côte d'Amor** Elle s'est tenue à LANVOLLON, présidée par

Mme Paule BOURDOULOUS, Présidente

Mme. Nicole LE ROUX, Secrétaire

M. Georges GIBOIRE, Président de la délégation de l'Ille et Vilaine remplaçant M. André LECOQ, Président National excusé.

L'élection du nouveau Bureau :

M. Jo LAVENANT, Président

M. Claude POUSSIER, Vice-Président Mme. Nicole LE ROUX, Secrétaire

M. Jean MEREL, Trésorier

Mme. Paule BOURDOULOUS, sera désormais, Présidente d'Honneur, si elle le souhaite en fonction de ses nombreuses années à la présidence des Côtes d'Armor.

- **Le 12 avril 2024 à Lons le Saunier, l'Assemblée Générale du Jura**

Etaient présents : Mme. Françoise MAZET, Présidente.

Madame Danielle BRULEBOIS, Députée.

Monsieur J-Marie GAËTTER, Président de la Délégation ANPNOGD du Territoire de Belfort, des élus et des présidents d'associations.

Mme. Françoise MAZET, nous a fait parvenir avec son Procès-Verbal

Une nouvelle proposition de **Loi de la Députée, Mme Danielle BRULEBOIS, déposée le 12 Octobre 2023.**

- Elle concerne les pupilles de la Nation, Orphelins de Guerre, adoptés par la nation suite à **un jugement officiel du tribunal d'instance du département de naissance** dont le ou les parents ont été reconnus "**Morts pour la France**".

La présente proposition de Loi prévoit **l'élargissement de la reconnaissance** et du droit à réparation, notamment aux enfants de « Morts pour la France ».

En espérant qu'elle sera entendue !

Après de nombreuses années sans réponses, nous ne devons pas nous décourager. Deux décrets ont été pris pour répondre à des situations jugées exceptionnelles et dramatiques.

Tous les Pupilles ont les mêmes droits. Tous les Pupilles ont subi la même peine à l'âge où tous les enfants ont besoin de leurs deux parents.

Nous allons donc poursuivre notre action en adressant cette nouvelle proposition de loi à chaque Président de groupe politique, suivant les conseils de Madame Danielle BRULEBOIS

Voici, le document :



N° 1647

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 12 septembre 2023.

PROPOSITION DE LOI

*visant à l'instauration de mesures de réparation
en faveur des pupilles de la Nation, enfants de
« Morts pour la France ».*

(Renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par

Mme Danielle BRULEBOIS,

députée.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Par les décrets n° 2000-657 et n° 2004-751, respectivement du 13 juillet 2000 et du 27 juillet 2004, le Gouvernement de la France instaurait une indemnisation pour les orphelins dont les parents furent victimes de la barbarie antisémite, fusillés pour actes de résistance ou massacrés pour des faits politiques durant la Seconde Guerre Mondiale. Cette aide financière est constituée d'une indemnisation en capital de 27 440,82 euros ou d'une rente viagère de 543,64 euros par mois, selon la volonté du bénéficiaire.

Cependant, cette mesure ne concerne pas les pupilles de la Nation et les Orphelins de Guerre dont les parents sont pourtant reconnus par la patrie « Morts pour la France ». Si des propositions de loi, issues de la majorité ou de l'opposition ont tenté de rétablir une égalité entre toutes les pupilles de la Nation et les Orphelins de Guerre, aucune d'entre elles n'y est parvenue.

Les bénéficiaires potentiels de cette mesure seraient entre 20 000 et 25 000 personnes et attendent depuis 2002 une reconnaissance et une indemnisation, en vain. Il est aujourd'hui urgent de remédier à cette injustice.

Aussi, la présente proposition de loi prévoit l'élargissement de la reconnaissance et du droit à réparation à l'ensemble des pupilles de la Nation, notamment aux enfants de « Morts pour la France ».

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

Toute personne reconnue pupille de la Nation du fait de la guerre de 1939-1945 et dont l'acte de décès du parent décédé du fait de la guerre de 1939-1945 porte la mention marginale « Mort pour la France » a le droit à la reconnaissance de la Nation.

Article 2

Toute personne visée à l'article 1^{er} a droit à une mesure de réparation, si elle était mineure de vingt et un ans à la date du décès du parent mentionné au même article 1^{er}.

Article 3

Sont exclues du bénéfice de ce régime les personnes qui ont déjà perçu ou perçoivent une indemnité ou une rente, versées par la France, la République fédérale d'Allemagne ou la République d'Autriche à raison des mêmes faits.

Article 4

Les indemnités perçues sont insaisissables et ne présentent pas le caractère de revenus entrant dans le calcul de l'assiette des impôts et taxes recouvrés au profit de l'État et des collectivités territoriales.

Article 5

La charge pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

Le 14 Avril 2024, Marc PARTY a été contacté par Madame la Députée **Florence GOULET** **2^{ème} Circonscription de la Meuse**. Suite à des échanges avec son Collaborateur, Charles ROUVIER, nous lui avons fait parvenir le Projet de Loi de Mme. Danielle BRULEBOIS que nous venons de vous lire.

Le 24 Avril, Mme. Florence GOULET, nous a fait part de la question posée à la secrétaire d'État, Mme Patricia MIRALLES chargée des Anciens Combattants et des Victimes de la Mémoire, au sujet de la nécessaire indemnisation de tous les pupilles de la Nation, dont les parents sont « Mort pour la France ».



16ème législature

Question N° : 17261	De Mme Florence Goulet (Rassemblement National - Meuse)	Question écrite
Ministère interrogé > Anciens combattants et mémoire		Ministère attributaire > Anciens combattants et mémoire
Rubrique > anciens combattants et victimes de guerre	Tête d'analyse > Indemnisation de tous les pupilles de la Nation	Analyse > Indemnisation de tous les pupilles de la Nation.
Question publiée au JO le : 23/04/2024		

Texte de la question

Mme Florence Goulet interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire sur la nécessaire indemnisation de tous les pupilles de la Nation. L'indemnisation des victimes de guerre et de leurs familles a progressivement été instituée par trois décrets successifs. Trois décrets, depuis 24 ans, ont été publiés, permettant respectivement l'indemnisation des orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites et racistes durant la Seconde Guerre mondiale, des orphelins de parents morts en déportation, fusillés ou massacrés pour actes de résistance ou pour des faits politiques durant la même période et en faveur des harkis et autres personnes rapatriées d'Algérie, anciennement de statut civil de droit local et de leurs familles. Restent les pupilles de la Nation dont les parents sont morts pour faits de guerre et reconnus par la mention marginale portée sur les registres d'état civil « Mort pour la France », qui ne font pas l'objet, à ce jour, d'un droit à indemnisation. Cela vaut pour ceux dont les parents sont morts pendant la Seconde Guerre mondiale, la guerre d'Indochine ou la guerre d'Algérie. Cet oubli doit être réparé, la République se devant de protéger et aider les enfants de ceux qui ont sacrifié leur vie à son service. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement entend remédier urgemment à cette situation et répondre à la légitime attente des intéressés.

➤ **Bilan Moral approuvé à l'unanimité.**

Les échanges qui ont suivi portent sur le fait que les propositions qui ont été remises aux députés et Présidents de groupe à l'Assemblée Nationale n'ont pas obtenues de réponse. Même un courrier remis au Président Macron, lors d'une visite n'a pas donné suite.

Le ressenti négatif, le Président des Côte d'Armor exprime son sentiment, les réponses données sont des copier-coller sans rien de nouveau, les responsables politiques nous redisent les mêmes choses : « Actuellement les Pupilles de la Nation sont aidés jusqu'à l'âge de 21 ans » mais la population de 1950 vivait autrement. Après le Certificat d'Etudes, la plupart des Pupilles rentraient sur le Marché du travail, ils n'étaient pas aidés.

C'est faux de dire « que vous avez été aidés jusqu'à 21 ans ! »

➤ Monsieur Emmanuel Dufour, Directeur de l'ONaCVG de l'ALLIER nous indique que les pupilles mineurs du Département sont bien aidés par l'ensemble des frais de scolarité, des voyages et un soutien moral pour les familles.

Auparavant, les veuves ne savaient pas qu'elles pouvaient bénéficier d'une aide.

Il est difficile pour un directeur d'ONaCVG de connaître le nombre de Pupilles, c'est facile pour les jeunes ont connaît la date du jugement mais pas pour les anciens, c'est plus complexe !

L'Allier est un département rural qui a été marqué par la Seconde Guerre mondiale, avec un réseau de résistance important mais peu connu et traversé par la ligne de démarcation.

A Moulins, il y a la « Mal-Coiffée » un ancien château des Ducs de Bourbons qui pendant la guerre était une prison gérée par les allemands, cela était rare en France. Ceux qui y ont séjournés étaient directement envoyés dans les camps.

➤ Madame Françoise Jacob-Pont prend la parole : *Clémenceau a créé l'Office des Pupilles pas l'Office des Anciens Combattants*, nos mères n'avaient qu'une pensée nous élever, aucun n'a eu des situations prestigieuses ! Nous n'avons pas eu de Père pour la plupart et par-delà un manque d'ambition mais nous sommes des personnes courageuses. La preuve, Marc malgré le travail de préparation du Congrès a fait ces supports drapeaux que nous voyons derrière nous ! Elle présente la Motion ci-dessous qui a été adoptée hier au Conseil d'Administration.

A.N.P.N.O.G.D.

ASSOCIATION NATIONALE DES PUPILLES DE LA NATION

ORPHELINS DE GUERRE OU DU DEVOIR

texte écrit et approuvé par tous les adhérents de l'ANPNOGD

lors de l'AG du 16 MAI 2024

L'ANPNOGD a été créée en 2002 (JO du 19 janvier) et poursuit une double mission : assurer un devoir de mémoire et obtenir satisfaction dans le cadre du droit à réparation pour les Orphelins de Guerre, Pupilles de la Nation. Ceux-ci ne baisseront jamais les bras et réunis à MOULINS en Assemblée Nationale, ce 16 mai 2024, ils constatent, après lecture attentive du Rapport sur le dénombrement et le soutien des Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre réalisé par l'ONaCVG en juin 2023, que le Gouvernement n'a pas souhaité se positionner ; il demeure sourd à une demande d'égalité provenant de deux décrets indemnisant les pupilles dont le parent a été victime d'actes antisémites durant la guerre de 1945 et victimes d'actes de barbarie. Nous n'avions rien demandé, c'est l'État par la mise en application de ces deux décrets qui a ravivé notre deuil et notre

souffrance et qui a créé une injustice car pour ces Pupilles non indemnisés, rien n'est prévu : ils ne sont pas les oubliés de l'histoire, ils ne sont rien... L'État a créé une loi qui fait la différence entre Pupilles de la Nation et Pupilles de la Nation

Pourtant nous nous permettons de rappeler que **Georges Clémenceau** qui a créé le statut des Pupilles de la nation le 27 juillet 1917 a déclaré « **Ces Français que nous fûmes contraints de jeter dans la bataille, ils ont des droits sur nous** ».

Ainsi, ne voulant pas croire qu'il y a de meilleurs morts que d'autres parmi nos parents, ils demandent :

- **Que soit supprimée cette hiérarchie dans la reconnaissance instituée par les décrets de 2000 et 2004 (justice et égalité sont des droits),**

- **Que cette injustice qui est le mépris de ces orphelins dont le parent est « Mort pour la France » soit réparée.**

- **Qu'un nouveau décret soit créé, reconnaissant tous les Pupilles et Orphelins de guerre de tous les conflits**

- **Que cette réparation arrive dans les meilleurs délais afin qu'elle permette à chacun de nous d'avoir une fin de vie digne.**

L'ANPNOGD est pour ses adhérents une seconde famille dans laquelle tous les adhérents restent unis, reconnaissance ou non obtenue, car ils ont un point commun : ils sont les seuls à savoir que rien ne leur fera oublier la souffrance créée par l'absence de leur père qui a donné sa vie pour la survie de son pays. Cette souffrance est la même pour tous et ils ne peuvent que s'indigner devant le fait que l'on ait pu sélectionner la réparation en fonction de la violence et des circonstances de la mort de leur père.

➤ Monsieur Yannick MONNET - Député de l'Allier propose de remettre directement à Madame Patricia MIRALLES, Ministre déléguée aux Anciens Combattants et à la Mémoire, cette Motion, est pour nous une opportunité car nous voyons là une nouvelle chance d'être enfin entendus.

➤ **Rapport Financier du Trésorier National Exercice Comptable 2023**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration,
Mesdames et Messieurs les Présidents(es) de délégations,
Mesdames et Messieurs membres adhérents de l'ANPNOGD

Le bilan financier que je vous présente aujourd'hui a été réalisé avec les relevés de compte Crédit Agricole de Normandie, n° 84864079872 -Agence de GACE – COURMENIL Siège social de l'association Nationale, chez le Président LECOQ, André.

L'exercice 2023 fait apparaître un solde négatif de **37 015.57 €**, qui est le résultat de plusieurs facteurs, dus aux dépenses du congrès de DUNKERQUE (**17 792.15 €**) – de l'adhésion du **grpt 114 à la Fédération André Maginot (6 922.00 €)** malgré une gestion rigoureuse dans les dépenses. Et le nombre d'adhérents qui diminue tous les ans **851** rétrocessions et **244** cotisations HD ont été encaissés

pour un total d'inscrits de **1 304 adhérents**. Cette comptabilité 2023 m'a permis de classer dans différents postes de compte, **les recettes d'un montant de 75 768.52 € et des dépenses d'un montant de 112 784.09 €.**

En résumé, le résultat de l'exercice est :

Produits d'exploitations recettes	75 768.52 €
Produits de charges d'exploitations	112 784.09 €

Soit ce résultat négatif de **= 37 015.57€**

L'ANPNOGD n'a contracté aucun emprunt et vit sur son autofinancement. Notre indépendance financière est donc intacte, mais il faut être et rester vigilant, car nos seules ressources sont les quotes-parts des cotisations de nos adhérents.

L'ANPNOGD n'a effectué aucun investissement. Les frais engagés et les factures de fournisseurs sont réglés sur les fonds existants. **Le budget prévisionnel 2024 est équilibré à 33 300.00 €.**

Au **31 décembre 2023**, la situation de la trésorerie est la suivante :

Compte courant	18 798.10 € + 118.11€ en numéraires.
Compte Epargne	76 500 €
Livret associatif Crédit Agricole	20 500.00€
Soit un actif de	115 916.21 €

Les comptes 2023 ont été vérifiés et acceptés par la **Société de comptabilité YZECO**. Le vérificateur aux comptes qui a signé les différents registres – Compte de résultats – Bilans et Budget prévisionnel 2024.

Votre Trésorier National, Monsieur PARTY, Marc vous invite à présent, après lecture de ce rapport et lecture du document du vérificateur aux comptes, de lui donner « quitus » des comptes ANPNOGD de l'année 2023.

Fait à DIEUE sur MEUSE, le 14 Mai 2024

Le Trésorier National, Marc PARTY

Les comptes 2023 ont été vérifiés et acceptés par la **Société de comptabilité YZECO**. Le vérificateur aux comptes qui a signé les différents registres – Compte de résultats – Bilans et Budget prévisionnel 2024.

- **Le Bilan financier est approuvé à l'unanimité moins une abstention.**
- **Vote du budget prévisionnel 2024.**

Le budget prévisionnel 2024 présenté et porté au vote de l'assemblée est approuvé.

➤ **Questions diverses.**

Question est posée pour une réduction du reversement des cotisations au National.

C'est une proposition qui peut être étudiée, la question a été posée hier en Conseil d'Administration. A l'occasion de notre prochain Conseil prévu à la rentrée, celle-ci sera mise à l'Ordre du Jour.

➤ **Remises de Médailles de l'ANPNOGD par M. Marc PARTY, Vice-Président :**

Appel de Monsieur Christian DAUTANCOURT, porte-drapeau de la délégation de Seine et Marne, pour services bénévoles rendus à l'Association.

Et Monsieur Joseph LAVANANT, Nouveau Président de la Délégation des Côtes d'Armor.

Enfin, il est émis l'option d'un Congrès 2025 organisé par le « Grand-Est ».

Fin de l'Assemblée 12h15

Nicole GRAËFFLY
Secrétaire Nationale



Pour le Président
Marc PARTY
1^{er} Vice-Président



Diffusion : Ensemble des Adhérents.